

## Michel DUTRUGE

Maire de Dammartin-en-Goële Hôtel de Ville 79, rue du Général-de-Gaulle 77230 Dammartin-en-Goële

Dammartin-en-Goële, le 10 mai 2020

Monsieur le Maire,

Nous vous interpellions par lettre du 6 mai sur les conditions de fabrication et de distribution des masques « municipaux ». Le 7 mai vous avez démarré une distribution de masques, effectuée par des élus de la majorité municipale accompagnés par des agents municipaux. Malgré nos relances et nos différentes demandes vous n'avez répondu à aucune des questions posées, soit au maire soit au président du C.C.A.S dans nos précédents courriers. Or les conditions de la distribution de ces masques, comme les différentes interpellations qui nous sont faites, posent des questions légitimes qui dans une démocratie méritent une réponse.

Tout d'abord, l'ensemble des élus du Conseil municipal n'a pas été informé de cette distribution. Cette information a-t-elle été réservée aux seuls élus de votre majorité dont ceux qui sont candidats sur votre liste aux élections municipales ? Si l'ensemble des élus du Conseil municipal avait été informé et sollicité pour participer à cette distribution nous aurions compris qu'il s'agissait d'une action de la municipalité. Dans les conditions présentes nous ne pouvons que constater qu'il s'agit d'une utilisation des moyens municipaux au profit de votre campagne aux élections.

Dans le courrier qui accompagne ces masques et que vous signez personnellement plusieurs des éléments qui y sont contenus appellent quelques questions, et des réponses de votre part.

« (...) nous avons organisé la fabrication de masques en tissu répondant strictement aux normes AFNOR » - Qui est-ce « nous » ? La municipalité ? Ceci est contraire aux discours des élus sur les réseaux sociaux qui noyaient le poisson en faisant croire qu'il s'agissait d'une initiative citoyenne. Nous vous avions déjà posé cette question dès le 28 avril, car il nous semblait que vous aviez justement empêché une initiative citoyenne solidaire pour mettre en place une action municipale et vous ne nous avez pas répondu. Ce que vous écrivez dans ce courrier d'accompagnement conforte notre interprétation. Est-elle exacte ?

« Sous la coordination de la responsable du périscolaire, de nombreux bénévoles et agents se sont portés volontaires pour participer à cet élan de solidarité » : c'est un « élan » de solidarité ou une décision municipale comme indiqué ci-dessus ? L'ambiguïté de votre propos est persistante et laisse le sentiment qu'il s'agit de la récupération d'une initiative citoyenne.

Si ce n'est pas le cas, comment a-t-on pu se porter « bénévole » si aucun appel au bénévolat n'a été fait ? Comment s'est fait ce recrutement des bénévoles qui travaillent au gymnase Jesse-Owens et de ceux « qui ont choisi de participer mais en restant chez eux » comme vous l'indiquez dans votre courrier ?

Les témoignages des agents municipaux ne font pas état de volontariat mais d'injonction de la hiérarchie. Quel est leur statut : bénévoles volontaires non payés, bénévoles contraints non payés ou agents municipaux affectés aux tâches de production de masques ? Eux-mêmes ne le savent pas. Pour ce que nous en savons ils ont été convoqués par courriel le 30 avril leur donnant l'ordre de se présenter le 4 mai au gymnase Jesse-Owens pour fabriquer des masques. Ce n'est que postérieurement qu'il leur a été indiqué que cela n'était pas obligatoire. Qu'en est-il ? Comment des personnes qui sont sous autorité hiérarchique peuvent-elles ne pas être « volontaires » tout en craignant des représailles ? Ce point concernant le recrutement de bénévoles qui semblent contraints doit être expliqué. En même temps nous aimerions savoir si le personnel ainsi convoqué sera rémunéré.

Dans votre lettre d'accompagnement des masques vous indiquez qu'ils étaient distribués « comme je m'y suis engagé ». Qui s'est engagé ? Le maire ou le candidat ? Si c'est le maire, quand ? Par quel moyen ? Quels élus ont été informés de cet engagement, quelles instances municipales ont été saisies ? Certainement pas le Conseil municipal.

Vous écrivez aussi : « la commune a le plaisir de vous offrir ce masque en tant qu'administré de plus de 62 ans, âge légal de la retraite ». Comment ont été identifiés les administrés de plus de 62 ans ? Selon nos informations c'est la liste électorale qui a été utilisée. Cette liste ne concerne donc pas les administrés mais les électeurs. Elle exclut beaucoup de monde : les Européens ayant le droit de vote aux élections locales mais inscrits sur une liste spécifique, les non-Européens, les nouveaux habitants, et tous les non-inscrits qui sont également des administrés mais pas des électeurs. Si vous avez bien utilisé la liste électorale, nous aimerions être informés des mesures que vous avez prises pour que l'ensemble des administrés Dammartinois de plus de 62 ans soient réellement concernés.

Et quid des plus vulnérables, des malades chroniques de moins de 62 ans ? Est-ce qu'une action a été menée par le C.C.A.S vers nos partenaires institutionnels ?

Enfin, des Dammartinois nous interrogent sur la qualité des masques distribués et nous ne sommes pas en mesure de leur répondre. Vous indiquez que ces masques sont conformes à la norme Afnor. Il ne s'agit pas de remettre en cause la bonne volonté et le dévouement des agents et des bénévoles qui font de leur mieux, mais comment répondre à ces interrogations légitimes sans connaître la façon dont ces masques ont été contrôlés pour respecter cette norme ? Quels tissus ont-été utilisés ? Combien de lavages supportent-ils ?

Nous allons recevoir des masques lavables commandés par le Département, que nous remercions, mais nous n'avons toujours aucune réponse à notre demande pour savoir si la municipalité a passé des commandes de masques lavables et chirurgicaux pour les Dammartinoises et les Dammartinois alors que certain(e)s seront contraint(e)s d'en porter dès cette semaine dans les transports en commun.

Espérant que ce courrier ne passera pas, comme les précédents, par pertes et profits et que vous saurez y répondre respectant l'esprit républicain, je vous prie de croire, monsieur le Maire, à l'expression de ma considération distinguée.

Stéphane JABUT Conseiller municipal au nom du groupe Agir Ensemble Pour Notre Ville

Copie: Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Meaux